

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 931****27 octobre 2001****SOMMAIRE**

Confort-Homes S.A., Luxembourg .....	44673	Lukos S.A., Luxembourg .....	44660
Confort-Homes S.A., Luxembourg .....	44674	Lustan S.A., Luxembourg .....	44658
Daytona Electronics S.A., Differdange .....	44677	Lux Primo S.A., Fentange .....	44668
Fire & Accident Control S.A., Schuttrange .....	44652	Lux-Sportinter S.A.H., Luxembourg .....	44672
GC Pan European Crossing Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg .....	44642	Luxalloys S.A., Bettembourg .....	44661
GED S.A.H., Luxembourg .....	44642	Luxalloys S.A., Bettembourg .....	44667
GED S.A.H., Luxembourg .....	44643	Luxalloys, S.à r.l., Bettembourg .....	44660
Gencor S.A., Luxembourg .....	44643	Luxembourg Adviser Group S.A., Luxembourg ..	44667
Gencor S.A., Luxembourg .....	44643	Macbaker Associates Europe, S.à r.l., Luxem- baker .....	44676
Gencor S.A., Luxembourg .....	44643	Macbaker Associates Europe, S.à r.l., Luxem- bourg .....	44676
Glasberus S.A., Luxembourg .....	44644	Marbo Holding S.A., Luxembourg .....	44675
Global Offshore S.A.H., Luxembourg .....	44644	Marbo Holding S.A., Luxembourg .....	44675
Global Offshore S.A.H., Luxembourg .....	44644	Marbo Holding S.A., Luxembourg .....	44675
Global Offshore S.A.H., Luxembourg .....	44644	Marbo Holding S.A., Luxembourg .....	44675
Highframe S.A., Luxembourg .....	44645	Marbo Holding S.A., Luxembourg .....	44675
Home Sweet Coffee, S.à r.l., Luxembourg .....	44646	Maroquinerie Simone Samdam, S.à r.l., Esch-sur- Alzette .....	44674
Hyperion Marketing S.A., Luxembourg .....	44645	Maroquinerie Simone Samdam, S.à r.l., Esch-sur- Alzette .....	44674
Hyperion Marketing S.A., Luxembourg .....	44645	Medipart S.A., Luxembourg .....	44676
Ikaria S.A., Luxembourg .....	44646	Medipart S.A., Luxembourg .....	44676
Ikaria S.A., Luxembourg .....	44646	Menuiserie DeLux, S.à r.l., Roodt-sur-Syre .....	44678
Institut Mobilier Européen S.A., Luxembourg ...	44648	Menuiserie DeLux, S.à r.l., Roodt-sur-Syre .....	44679
International Research & Development (Luxem- bourg) S.A.H., Luxembourg .....	44646	Mercurey Finance S.A., Luxembourg .....	44679
Intertaba S.A., Windhof/Koerich .....	44648	Mercurey Finance S.A., Luxembourg .....	44680
Irina Investments Holding S.A., Luxembourg .....	44648	Merlo S.A., Luxembourg .....	44680
Irina Investments Holding S.A., Luxembourg .....	44650	Multi Clean-Services, S.à r.l., Luxembourg .....	44681
J.M. J.M.C., Jean-Marie Jouret Management Center S.A., Luxembourg .....	44650	Mytilini Holding S.A., Luxembourg .....	44681
JCD Sécurité S.A., Pontpierre .....	44647	Neried Finance S.A., Luxembourg .....	44685
JCD Sécurité S.A., Pontpierre .....	44647	New Finance S.A., Luxembourg .....	44685
Jean's West Extension S.A., Luxembourg .....	44650	Nippon Assets Investments S.A., Luxembourg ..	44681
K.P. Motorsport S.A., Luxembourg .....	44651	Nouvelle Lehnen Agri S.A., Angelsberg .....	44684
L.I. S.A., Luxembourgeoise d'Interventions S.A., Luxembourg .....	44659	Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg .....	44685
L.I. S.A., Luxembourgeoise d'Interventions S.A., Luxembourg .....	44659	Oiltecno S.A., Luxembourg .....	44686
L.I.S Invest S.A., Luxembourg .....	44660	Optima Computer Company S.A., Luxembourg ..	44685
LatCap II SPV VI, S.à r.l., Luxembourg .....	44651	Otof Holding S.A., Luxembourg .....	44686
Leman Beverages Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	44653	Ottaviani Holding S.A., Luxembourg .....	44686
Leman Beverages Holding, S.à r.l., Luxembourg ..	44658	Ouranos S.A., Luxembourg .....	44687
Lend Lease Asia Properties, Sicaf, Luxembourg ..	44659	Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof-Koerich	44687
Loison Data Luxembourg S.A., Grevenmacher ...	44650	Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof-Koerich	44687
		Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof-Koerich	44688

**GC PAN EUROPEAN CROSSING LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 70.472.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 554, fol. 60, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23356/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**GED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 60.291.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à Schlindermanderscheid, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding GED S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.291,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 22 décembre 2000, du 29 décembre 2000 et du 12 mars 2001; une copie conforme de chaque procès-verbal desdites réunions restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts dressés le 30 juillet 1997, publiés au Mémorial C, numéro 619 du 6 novembre 1997.

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé:

- lors de sa réunion du 22 décembre 2000, d'augmenter le capital social de trente mille (30.000,-) Dollars des Etats-Unis.

- lors de sa réunion du 29 décembre 2000, d'augmenter le capital social de quinze mille (15.000,-) Dollars des Etats-Unis et

- lors de sa réunion du 12 mars 2001, d'augmenter le capital social de vingt mille (20.000,-) Dollars des Etats-Unis, pour le porter du montant actuel de cent trente mille (130.000,-) Dollars des Etats-Unis à cent quatre-vingt-quinze mille (195.000,-) Dollars des Etats-Unis par la création et l'émission à la valeur nominale de six cent cinquante (650) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis chacune, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Le conseil d'administration a décidé d'admettre à la souscription des six cent cinquante (650) actions nouvelles la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, l'unique autre actionnaire, ECOREAL, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38.875, ayant renoncé à son droit de souscription.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs à Madame Monique Juncker, préqualifiée, à comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de cette augmentation de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de cette augmentation de capital.

3.- Les six cent cinquante (650) actions nouvelles ont été souscrites par la prédite société anonyme BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. et libérées intégralement à la valeur nominale par des versements en espèces à un compte bancaire au nom de GED S.A., de la contre-valeur de soixante-cinq mille (65.000,-) Dollars des Etats-Unis en USD et en Euro. Preuve de ce versement a été donnée au notaire instrumentant, qui le certifie.

4.- Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille (195.000,-) Dollars des Etats-Unis, représenté par mille neuf cent cinquante (1.950) actions de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis par action.»

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation du capital social est évalué à deux millions huit cent quarante-trois mille huit cent deux (2.843.802,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Juncker, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2001, vol. 128S, fol. 80, case 4. – Reçu 28.495 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

R. Neuman.

(23357/226/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GED S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.291.

---

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23358/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GENCOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.067.

---

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

(23359/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GENCOR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.067.

---

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

(23360/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GENCOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 57.067.

---

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 22 mars 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices au 31 mai 1999 et au 31 mai 2000.

Les mandats de:

Monsieur Brunello Donati

Madame Nathalie Carbotti

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss

en tant qu'administrateur ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mai 2001.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2000, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le capital social est de EUR 31.503,87 représenté par 610 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 22 mars 2001.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23361/800/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GLASBERUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 72.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 avril 2001.

GLASBERUS S.A.

Signatures

(23366/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GLOBAL OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 34.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 avril 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(23367/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GLOBAL OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 34.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Il résulte des résolutions prises de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2001 que:

- L'assemblée générale a réélue aux fonctions d'administrateurs de la société pour un terme d'un an renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée générale a réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'un an renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2002:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(23368/793/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**GLOBAL OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 34.671.

Il résulte des résolutions prises de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2001 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 557, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23369/793/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**HIGHFRAME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 69.329.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour la société HIGHFRAME S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23370/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**HYPERION MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 41.457.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23372/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**HYPERION MARKETING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 41.457.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 29 décembre 2000*

L'assemblée était ouverte à 15.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée de Aude-Marie Thouvenin, demeurant à Herserange, Le président a désigné comme secrétaire Madame Britta Hans, demeurant à Trèves et l'assemblée a élu Madame Anabela Inverno, demeurant à Arlon, scrutatrice.

Le Président a déclaré qu'en accord avec la liste de présence ci-annexée, la totalité des 1.250 actions était représentée et donc l'assemblée pourra discuter et décider avec validité les points repris à l'ordre du jour.

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits en date du 31 décembre 1998.
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Re-nomination et élection des membres du conseil d'administration.
4. Election du commissaire aux comptes.

*Décisions:*

1. Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 1998 ont été unanimement approuvés.
2. Les actionnaires ont unanimement accordé la décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
3. Les actuels administrateurs sont réélus pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.
4. Le commissaire aux Comptes actuel, AUDILUX LIMITED, a été réélu pour une année supplémentaire jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 17.00 heures.

A.M. Thouvenin / B. Hans / A. Inverno

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23373/759/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**HOME SWEET COFFEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.

—  
*Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2001*

Les soussignés:

Mademoiselle Karine Sgaravizzi

Monsieur Anthony Borgolte

Mademoiselle Jennifer Tournay

Monsieur Dominique Lomuscio

Associés de la Société à responsabilité limitée HOME SWEET COFFEE, S.à r.l. ont pris ce jour à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Nomination de Monsieur Dominique Lomuscio comme gérant technique,
2. Attribution du droit de co-signature obligatoire pour les engagements de la société à Monsieur Dominique Lamusco avec l'autre co-signataire; Mademoiselle Karine Sgaravizzi.

K. Sgaravizzi / A. Borgolte / J. Tournay / D. Lomuscio

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23371/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**IKARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.178.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

IKARIA S.A.

Signature

(23374/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**IKARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.178.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2000*

Monsieur Schaus Adrien, Monsieur Bertolaso Luigino et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur Polo Eugenio est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait sincère et conforme

IKARIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23375/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**INTERNATIONAL RESEARCH & DEVELOPMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.291.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

*Pour INTERNATIONAL RESEARCH & DEVELOPMENT (LUXEMBOURG) S.A.*

*Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(23378/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**JCD SECURITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 68, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.604.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JCD SECURITE S.A., ayant son siège social à L-4393 Pontpierre, 68, Grand-rue, R. C. Luxembourg section B, numéro 79.604, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (30.990,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant à Mondelange (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs dont la signature de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Zeimet, N. Hansen, S. Maiezza, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2001, vol. 514, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23383/231/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**JCD SECURITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4393 Pontpierre, 68, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 79.604.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23384/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 37.773.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 59 du 21 février 1992.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 635 du 7 décembre 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 janvier 2001 à Luxembourg, que l'assemblée a ratifié à l'unanimité des voix la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration du 5 juillet 2000:

- Décharge pleine et entière a été accordée à Mademoiselle Elisabeth Antona pour l'exercice de son mandat d'administratrice jusqu'au 5 juillet 2000.

- Monsieur Mauro Giallombardo, demeurant à Luxembourg a été nommé président de la société et Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange devient administrateur.

- Monsieur Mauro Giallombardo terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 19 juillet 2000.

*Pour la société INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23377/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**INTERTABA, Société Anonyme.**

Siège social: Windhof/Koerich.

R. C. Luxembourg B 5.881.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2001 que:

- Monsieur Wim Claasen a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 13 décembre 2000, est nommé administrateur en remplacement de M. Claasen:

- Monsieur Jos Arkes, Director Sales, demeurant à NL-1316 VL Almere, Aan de Wind 27, Pays-Bas;

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour INTERTABA*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23379/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**IRINA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.915.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société IRINA INVESTMENTS HOLDING S.A. (R. C. Luxembourg B numéro 58.915), avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 1997, publié au Mémorial C, numéro 399 du 24 juillet 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 233 du 10 avril 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 novembre 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Triboulot, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.



Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital à concurrence de 2.500.000,- USD, pour le porter de son montant actuel de 4.000.000,- USD à 6.500.000,- USD, par la création et l'émission de 62.500 actions nouvelles de 40,- USD chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille US dollars (2.500.000,- USD), pour le porter de son montant actuel de quatre millions US dollars (4.000.000,- USD) à six millions cinq cent mille dollars US (6.500.000,- USD), par la création et l'émission de soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions nouvelles de quarante dollars US (40,- USD) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

- la société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL LTD., ayant son siège social à Tortola, Road Town, 5, Columbus Centre P.O. Box 905, Pelican Drive, (Iles Vierges Britanniques), à concurrence de trente et un mille deux cent cinquante (31.250) actions;

- la société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama 5, Apartado 7440, (République du Panama), à concurrence de trente et un mille deux cent cinquante (31.250) actions.

Le montant de deux millions cinq cent mille US dollars (2.500.000,- USD) a été apporté en numéraire, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at six million five hundred thousand US dollars (6,500,000.- USD), divided into one hundred sixty-two thousand five hundred (162,500) shares of forty US dollars (40.- USD) each.»

**Version française:**

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six millions cinq cent mille dollars US (6.500.000,- USD), divisé en cent soixante-deux mille cinq cents (162.500) actions de quarante dollars US (40,- USD) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à un million cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 112.500.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Muller, T. Triboulot, H. Heinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2001, vol. 514, fol. 16, case 12. – Reçu 1.125.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2001.

J. Seckler.

(23380/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**IRINA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 58.915.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 avril 2001.

J. Seckler.

(23381/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**JEAN'S WEST EXTENSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 18.443.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour la société JEAN'S WEST EXTENSION S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23385/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**J.M. J.M.C., JEAN-MARIE JOURET MANAGEMENT CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 36.970.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour la société J.M. J.M.C., JEAN-MARIE JOURET MANAGEMENT CENTER S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23386/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**LOISON DATA LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6734 Grevenmacher, 11, route Gruewereck.  
H. R. Luxemburg B 77.904.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten am*

*17. März 2001 von 18.00 bis 18.15 Uhr*

Die Aktionäre fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Mit Rücksicht darauf,

1. dass zu Mitgliedern des Verwaltungsrats bestellt sind:

- Frau Rita Jacobs, geborene Berweiler, Privatangestellte, wohnhaft in Grevenmacher,
- Herr Uwe Jacobs, Kaufmann, wohnhaft in Grevenmacher,
- Frau Ruth Berweiler, Bankkauffrau, wohnhaft in D-56743 Mendig,

2. dass nach Artikel 7 der Satzung die Gesellschaft nach aussen hin durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift eines ausdrücklich hierzu Bevollmächtigten vertreten wird,

3. dass die Handelsermächtigung auf Frau Rita Jacobs lauten wird,

beschliessen die Gesellschafter wir folgt:

Frau Rita Jacobs vertritt die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift. Bei sämtlichen Rechtsgeschäften, die den Gegenwert von EUR 1.250,00 überschreiten, können die übrigen Verwaltungsratsmitglieder nur gemeinsam mit Frau Rita Jacobs für die Gesellschaft zeichnen.

Für die Richtigkeit des Auszugs:

G. P. Rockel

*Réviseur d'Entreprises*

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23395/729/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**LATCAP II SPV VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: 17.000 EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.616.

Il résulte du procès-verbal d'une décision de l'associé unique du 31 janvier 2001 que:

- L'associé unique accepte la démission de M. Ricardo Alberto Salmon de sa fonction de gérant de la société.
- L'associé unique nomme M. Ben Hough, analyste financier, demeurant Rua Funchal, 129, Villa Olympia, 5 Andar, Sao Paulo, SP, Brésil, pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant sortant.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Pour avis conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23389/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**K.P. MOTORSPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 71.352.

L'an deux mille un, le quinze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme K.P. MOTORSPORT S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R. C. Luxembourg section B, numéro 71.352, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 839 du 11 novembre 1999, ayant un capital social de cent trente mille euros (130.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Fabrice Léonard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-José Sanchez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société DURVING MARKETING S.A., ayant son siège social à Commercial Centre Square 2, P.O. Box 71, Alofi (Niue Island).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à la charge de la société.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 5.244.187,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Nellinger, F. Léonard, M.-J. Sanchez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2001, vol. 514, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23388/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**FIRE & ACCIDENT CONTROL S.A., Société Anonyme.  
(anc. LAUNAE S.A.).**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 91, rue Principale.

L'an deux mille un, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAUNAE S.A., avec siège social à Schuttrange, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 décembre 1997, publié au Mémorial C en 1998, page 10877, et modifié aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire Paul Decker, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial C en 1998 page 36074.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Polfer, expert en sécurité, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roesser.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Hanno Apitz, expert en sécurité, demeurant à Saarlouis (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la société
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts
3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts
4. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de:  
FIRE & ACCIDENT CONTROL S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa des statuts, afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de FIRE & ACCIDENT CONTROL S.A.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour but toutes opérations de surveillance, de coordination de sécurité, de l'hygiène et de santé, de contrôle, d'essais, d'analyses et de réception, tant uniques que périodiques, notamment celles prescrites par des dispositions légales et réglementaires, de tous appareils, engins, installations et constructions industrielles et autres, comme

de tous matériaux et matières, sous quelque forme qu'ils se présentent, ainsi que de tous produits généralement quelconques, à quelque stade de fabrication qu'ils se présentent.

La société aura également pour objet:

La mise en oeuvre de procédure concernant la sécurité, travaux et essais. La gestion des interventions de sécurité, des autorisations de travaux, de feu et d'essais. L'établissement des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation, ainsi que des études de dangers et des études d'impact.

Les réparations artisanales, la mise et la remise en état de matériel de sauvetage, de protection et d'extinction de feux.

L'installation de systèmes de détection automatique, de systèmes d'alarmes. L'étude, la conception et l'installation de systèmes d'extinction de feux automatiques à gaz, à poudre, à mousse et à eau. Installation des systèmes d'extinction automatique par l'Argonite.

L'installation, la location et la vente de matériel électrique de basse et de haute tension.

Le commerce, la location et la vente de matériel de sauvetage, de protection et d'extinction de feux et des articles de premiers secours.

La vente des aliments et des condiments alimentaires, des produits cosmétiques, naturopathiques et physiothérapeutiques pour animaux.

La société peut conclure avec toutes personnes de droit public et privé physiques et morales, tous arrangements et contrats appropriés pour la réalisation de son objet.»

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Polfer, N. Steuermann, H. Apitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2001, vol. 8CS, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23390/202/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A.).**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 51.131.

In the year two thousand and one, on the eighth of March.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 51.131.

The meeting is opened at 11.30, Mrs Danielle Schroeder, company manager, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary Mrs Karine Le Goff, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, economist, residing in Luxembourg,

all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the corporate capital from United States Dollars to Euro at an exchange rate USD / Euro as of the 29th of December 2000, with effect from 1st January 2001, with abolition of the A and B share classes and the par value of the one million five hundred thousand (1,500,000) shares;

2. Reduction of the corporate capital down to the closest multiple of one thousand (1,000.-) Euro, by attribution of the amount of the capital reduction to reserves, the par value of the shares being set at one thousand (1,000.-) Euro and the number of new shares being calculated accordingly.

Authorisation of the board of directors to arbitrate any share fractions.

3. Amendment of the articles of incorporation concerning the corporate capital.

4. Transformation of the company into a société à responsabilité limitée under the new denomination of LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., the purposes and the corporate capital of the company remaining unchanged, with determination of the articles of incorporation under the form of a société à responsabilité limitée.

5. Appointment of Mr Irial Finan, Mr Grant Millard and Mr Constantinos Sfakakis as managers of the company, with determination of their powers and the duration of their mandates.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to convert the corporate capital from United States Dollars to Euro at an exchange rate USD / Euro as of the 29th of December 2000, being zero point nine two eight seven (0.9287) Euro for one (1.-) United States Dollar, with effect from 1st January 2001, with abolition of the A and B share classes and the par value of the one million five hundred thousand (1,500,000) shares.

Consequently the corporate capital is set at three million two hundred and thirty thousand three hundred and twenty-one point ninety-six (3,230,321.96) Euro.

*Second resolution*

The meeting decides to reduce the corporate capital by an amount of three hundred and twenty-one point ninety-six (321.96) Euro so as to reduce it from its new amount of three million two hundred and thirty thousand three hundred and twenty-one point ninety-six (3,230,321.96) Euro to three million two hundred and thirty thousand (3,230,000) Euro, by attribution of the amount of the reduction of three hundred and twenty-one point ninety-six (321.96) Euro to reserves.

The meeting decides to set the par value of the shares at one thousand (1,000.-) Euro and the number of new shares at three thousand two hundred and thirty (3,230), each shareholder receiving zero point zero zero two one five three (0.002153) new shares for one former share.

The meeting authorises the board of directors to arbitrate any share fractions.

*Third resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation concerning the corporate capital so as to read as follows:

«**Art. 5.** The capital of the company is fixed at three million two hundred and thirty thousand (3,230,000.-) Euro consisting of three thousand two hundred and thirty (3,230) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Euro each.»

*Fourth resolution*

The meeting decides to transform the company into a société à responsabilité limitée under the new denomination of LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., the purposes and the corporate capital of the company remaining unchanged, and to determine the article of incorporation under the form of a société à responsabilité limitée, as follows:

«**Art. 1.** There exists a limited liability company which is governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l.»

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interest.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The corporate shall not carry on any industrial activity not maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine concerning holding companies and by article 209 of the law on commercial companies.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

**Art. 5.** The capital of the company is fixed at three million two hundred and thirty thousand (3,230,000.-) Euro consisting of three thousand two hundred and thirty (3,230) shares with a par value of one thousand (1,000.-) Euro each.

These shares are held as follows:

1.- SOFTBEV INVESTMENT LTD, a company incorporated under the laws of Cyprus, with head office in Nicosia (Cyprus),	
two thousand nine hundred and seven shares . . . . .	2,907
2.- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, a company incorporated under the laws of Liechtenstein, with head office in Vaduz (Liechtenstein),	
three hundred and twenty-three shares . . . . .	323
Total: three thousand two hundred and thirty shares . . . . .	3,230

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five per cent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five per cent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 8.** The company is managed by one or several managers who need not to be associates. They are appointed and removed from office by the general meeting of associates, which determines their powers and the term of their mandates, and which statutes at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked ad nutum and at any time.

Towards third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the company.

**Art. 9.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 10.** Every associates may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 12.** Every year, on December 31st the accounts are closed and a balance sheet is drawn up by the managers.

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

**Art. 14.** Out of the net profit five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 15.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.»

#### *Fifth resolution*

As a consequence of the transformation of the company into a société à responsabilité limitée, the mandates of the members of the former board of directors and of the statutory auditor have expired.

The meeting appoints as managers of the company for a period expiring at the issue of the next annual general meeting:

- a) Mr Irial Finan, regional director CCHBC, with professional address in 1, Queen Caroline Street, London;
- b) Mr Grant Millard, treasury and tax director CCHBC, with professional address in 1, Queen Caroline Street, London;
- c) Mr Constantinos Sfakakis, finance manager CCHBC, with professional address in 9, Frangocliissias, Marousi-Athens.

The company will be validly engaged by the joint signatures of two managers.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The company's address is maintained at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at ninety thousand (90,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 11.45.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, have signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le huit mars.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 51.131.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Karine Le Goff, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antoine Hientgen, économiste, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital social de Dollars des Etats-Unis en Euro à un taux de change USD / Euro au 29 décembre 2000, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, avec abolition des catégories d'actions A et B et de la valeur nominale des un million cinq cent mille (1.500.000) actions;

2. Réduction du capital social au plus proche multiple de mille (1.000,-) Euro, avec attribution du montant de la réduction de capital aux réserves, la valeur nominale des actions étant fixée à mille (1.000,-) Euro et le nombre des actions nouvelles étant calculé en conséquence.

Autorisation au conseil d'administration d'arbitrer des fractions d'actions éventuelles.

3. Modification des statuts concernant le capital social.

4. Transformation de la société en une société à responsabilité limitée sous la nouvelle dénomination de LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., l'objet et le capital social de la société restant inchangés, avec détermination des statuts sous forme d'une société à responsabilité limitée.

5. Nomination de Monsieur Irial Finan, Monsieur Grant Millard et Monsieur Constantin Sfakakis comme gérants de la société, avec détermination de leurs pouvoirs et de la durée de leurs mandats.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de Dollars des Etats-Unis en Euro à un taux de change USD / Euro au 29 décembre 2000, à savoir zéro virgule neuf deux huit sept (0,9287) Euro pour un (1,-) Dollar des Etats-Unis, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, avec abolition des catégories d'actions A et B et de la valeur nominale des un million cinq cent mille (1.500.000) actions.

En conséquence le capital social est fixé à trois millions deux cent trente mille trois cent vingt et un virgule quatre-vingt-seize (3.230.321,96) Euro.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent vingt et un virgule quatre-vingt-seize (321,96) Euro afin de le réduire du nouveau montant de trois millions deux cent trente mille trois cent vingt et un virgule quatre-vingt-seize (3.230.321,96) Euro à trois millions deux cent trente mille (3.230.000,-) Euro, avec attribution du montant de la réduction de trois cent vingt et un virgule quatre-vingt-seize (321,96) Euro aux réserves.

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à mille (1.000,-) Euro et le nombre des actions nouvelles à trois mille deux cent trente (3.230), chaque actionnaire recevant zéro virgule zéro zéro deux un cinq trois (0,002153) action nouvelle pour une action ancienne.

L'assemblée autorise le conseil d'administration d'arbitrer des fractions d'actions éventuelles.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts concernant le capital social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent trente mille (3.230.000,-) Euro, représenté par trois mille deux cent trente (3.230) actions avec une valeur nominale de mille (1.000,-) Euro chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée sous la dénomination nouvelle de LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., l'objet et le capital social de la société restant inchangés, et d'arrêter les statuts sous forme d'une société à responsabilité limitée, comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales. La dénomination de la société est LEMAN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l.»

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut acquérir des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière.

La société peut acquérir et développer des brevets et des licences s'y rattachant.

La société peut emprunter sous toute forme et dans toute devise, avec ou sans garantie, procéder à l'émission d'obligations et de créances, et prêter assistance, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct.

La société n'aura directement aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.



D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent trente mille (3.230.000,-) Euro, représenté par trois mille deux cent trente (3.230) parts sociales avec une valeur nominale de mille (1.000,-) Euro chacune.

Ces parts sont détenues comme suit:

1.- SOFTBEV INVESTMENT LTD, une société de droit de Chypre, avec siège social à Nicosia (Chypre), deux mille neuf cent sept parts sociales . . . . .	2.907
2.- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, une société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), trois cent vingt-trois parts sociales . . . . .	323
Total: trois mille deux cent trente parts sociales . . . . .	3.230

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité d'au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 13.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 2001 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Cinquième résolution*

Suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des membres de l'ancien conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont expiré.

L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle:

- a) M. Irial Finan, regional director CCHBC, avec adresse professionnelle au 1, Queen Caroline Street, Londres;
- b) M. Grant Millard, treasury and tax director CCHBC, avec adresse professionnelle au 1, Queen Caroline Street, Londres;
- c) M. Constantinos Sfakakis, finance manager CCHBC, avec adresse professionnelle au 9, Frangoclistias, Marousi-Athènes,

pouvant engager la société sous leurs signatures conjointes à deux.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le siège social de la société est maintenu au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, K. Le Goff, A. Hientgen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 128S, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

R. Neuman.

(23391/226/293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**LEMEN BEVERAGES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.131.

—

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23392/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**LUSTAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 48.643.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 29 mars 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Anonyme LUSTAN S.A. tenue à Luxembourg, en mai 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1997, au 31 décembre 1998 au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 ont été approuvés,
- les pertes de l'exercice 1996, 1997, 1998, 1999 et 2000 ont été reportées à l'exercice suivant,
- décision a été prise de poursuivre l'activité de la société,
- décision a été prise de confirmer le transfert du siège social,
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste d'administrateur, et décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat,
- décision a été prise de confirmer la nomination de Monsieur Christian Bühlmann en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur, et décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat,
- décision a été prise de confirmer la nomination de Monsieur Michal Wittmann en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat, et de renouveler leur mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat, et de renouveler son mandat pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23397/729/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**LEND LEASE ASIA PROPERTIES, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 79.041.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 mars 2001*

Il résulte dudit extrait que

1. L'affiliation de Monsieur Frederick John Lee à la classe I des classes d'administrateurs a été changée en classe II et que, par conséquent, son mandat expire lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001 au lieu de 2003.

2. Le nombre des administrateurs est augmenté de trois à sept.

3. Les administrateurs suivants ont été élus sous réserve de l'agrément de la CSSF:

- M. Martin Hoek, consultant, avec adresse professionnelle à 40 Putnam Drive, Atlanta, Georgie, Etats-Unis est élu en tant qu'administrateur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2001.

- M. George Abbott Davis, consultant, avec adresse professionnelle à 1945 Hampshire Hollow Road, Poultny, Vermont, Etats-Unis est élu en tant qu'administrateur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2002.

- M. Allen Anderson, consultant, avec adresse professionnelle à 1285 Buckingham Way, Hillsborough, Californie 94010, Etats-Unis est élu en tant qu'administrateur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2003.

M. Robert Edelstein, consultant, avec adresse professionnelle à Fisher Centre for REAL ESTATE & URBAN ECONOMICS, The Haas School of Business, F602 Faculty, Building 6105, Berkeley, Californie, Etats-Unis est élu en tant qu'administrateur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2003.

4. Après l'agrément de la CSSF, le Conseil d'Administration de la société se composera de la façon suivante:

- M. James Quille

- M. Matthew Banks

- M. Frederick John Lee

- M. Martin Hoek

- M. George Abbott Davis

- M. Allen Anderson

- M. Robert Edelstein

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Pour extrait conforme

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23393/275/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**L.I. S.A., LUXEMBOURGEOISE D'INTERVENTIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.408.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(23403/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**L.I. S.A., LUXEMBOURGEOISE D'INTERVENTIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 46.408.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2001, que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, a été renouvelé pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23404/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**L.I.S INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.268.

## EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euros trente et un mille (31.000,- EUR) représenté par cent actions (100) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23394/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LUKOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 49.279.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 33, case 63, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat . . . . .	1.039.416,36 CHF
- Affectation à la réserve légale . . . . .	- 10.000,00 CHF
- Report à nouveau . . . . .	1.029.416,36 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2001.

Signature.

(23396/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LUXALLOYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen.  
R. C. Luxembourg B 51.275.

L'an deux mille un, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jeannot Massard, employé privé, demeurant à L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbierg,
- 2) Monsieur Guy Konsbruck, employé privé, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUXALLOYS, S.à r.l., avec siège social à L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 51.275, constituée sous la dénomination de MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 423 du 1<sup>er</sup> septembre 1995 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 782 du 21 octobre 1999.

II) Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

III) Que suivant cession de parts sous seing privé du 6 mars 2001, Madame Christiane Lorent, épouse Guy Konsbruck, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse, a cédé les cent vingt (120) parts sociales qu'elle détenait dans la société LUXALLOYS, S.à r.l., à Monsieur Jeannot Massard, préqualifié.

La cession de parts prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée.

IV) Monsieur Guy Konsbruck, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant déclare accepter la cession de parts prémentionnée.

V) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quarante mille francs (340.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) à huit cent quarante mille francs

(840.000,- LUF), par la création et l'émission de trois cent quarante (340) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération*

Les trois cent quarante (340) parts sociales nouvellement créées ont été intégralement souscrites et entièrement libérées moyennant versements en espèces par les associés au prorata de leur participation dans le capital social, de sorte que le montant de trois cent quarante mille francs (340.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent quarante mille francs (340.000,- LUF), pour le ramener de son montant de huit cent quarante mille francs (840.000,- LUF) à cinq cent mille francs (500.000,- LUF) moyennant absorption de pertes à due concurrence et moyennant annulation des trois cent quarante (340) parts sociales ci-avant créées.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate que la répartition des parts sociales figurant à l'article 6 des statuts se trouve modifiée comme suit:

«1) Monsieur Jeannot Massard, employé privé, demeurant à L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbiërg, trois cent soixante parts sociales . . . . .	360
2) Monsieur Guy Konsbruck, employé privé, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse, cent quarante parts sociales. . . . .	140
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à approximativement 30.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Massard, G. Konsbruck, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 8CS, fol. 61, case 11. – Reçu 3.400 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

P. Frieders.

(23398/212/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LUXALLOYS S.A., Société Anonyme,  
(anc. LUXALLOYS, S.à r.l.).**

Registered office: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen.

R. C. Luxembourg B 51.275.

In the year two thousand and one, on the ninth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Mr Jeannot Massard, employee, residing in L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbiërg.

2) Guy Konsbruck, employee, residing in L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

The appearing parties declared and requested the notary to state:

I) That they are the sole participants of LUXALLOYS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen, R. C. Luxembourg B.51.275, incorporated under the name of MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l. by deed of the undersigned notary on May 16, 1995, published in the Mémorial C, number 423 of September 1, 1995 and that the articles of association have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on March 9th, 2001, not yet published.

II) That the capital of the company is fixed at five hundred thousand Luxembourg francs (500.000,- LUF), represented by five hundred (500) parts having a par value of one thousand Luxembourg francs (1.000,- LUF) each.

III) After this had been set forth, the above-named participants, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The general meeting decides to convert the share capital of five hundred thousand Luxembourg francs (500.000,- LUF) into twelve thousand three hundred and ninety-four point sixty-eight euro (12,394.68 EUR), the number of parts remaining unchanged (500).

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one hundred and five point thirty-two euro (105.32 EUR) so as to raise it from twelve thousand three hundred and ninety-four point sixty-eight euro (12,394.68 EUR) to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) without issuing new parts by changing the nominal value of the existing parts to twenty-five euro (25.- EUR) each.

*Payment*

The amount of the increase of capital by one hundred and five point thirty-two euro (105.32 EUR) has been entirely paid up by the participants in proportion of their participation in the capital; proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Third resolution*

The general meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one million two hundred and twenty-seven thousand five hundred euro (1,227,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to an amount of one million two hundred and forty thousand euro (1,240,000.- EUR) by issuing forty-nine thousand one hundred (49,100) new parts having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

*Subscription and payment*

The forty-nine thousand one hundred (49,100) new parts have been subscribed as follows:

1) KERMA LTD, with registered office in London SW1X 0NB, Fourth floor, 50 Hans Crescent, Knightsbridge, represented by Mr Danko Koncar, director, residing in 3, St. Maries Place, London, thirty-four thousand seven hundred and twenty parts . . . . .	34,720
2) Mr Eric Roskam, trader, residing in NL-3045 PL Rotterdam, Kleiweg 423 represented by Mr Danko Koncar, prenamed, by virtue of a proxy given on March 8, 2001, which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time, four thousand nine hundred and sixty parts . . . . .	4,960
3) Mr Guy Konsbruck, employee, residing in L-3247 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse, four thousand eight hundred and twenty parts . . . . .	4,820
4) Mr Jeannot Massard, employee, residing in L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbiérg, four thousand six hundred parts . . . . .	4,600
 Total: forty-nine thousand one hundred parts . . . . .	 49,100

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of one million two hundred and twenty-seven thousand five hundred euro (1,227,500.- EUR) is at the disposal of the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary who states this expressly.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to change the denomination of the company from LUXALLOYS, S.à r.l. into LUXALLOYS S.A. and to transform the «société à responsabilité limitée» into a «société anonyme».

*Fifth resolution*

The general meeting decides to adopt the following new articles of association:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of LUXALLOYS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Bettembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the trade of mineral or ferro-alloy products intended for the steel industry or the transformation of metal, as well as the trade of waste products and scraps resulting from the metallurgy industry.

The corporation can realise all kind of industrial, commercial, financial or real estate operations which are directly or indirectly linked to its business purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at one million two hundred and forty thousand euro (1,240,000.- EUR), divided into forty-nine thousand six hundred (49,600) shares having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Titre III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at any meeting.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound by the sole signature of any director, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of associations.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Bettembourg at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Declaration*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Statement*

Proof of the payment of the share capital up to an amount of five hundred thousand Luxembourg francs (500,000.- LUF) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by a report dated March 9, 2001, established by Mrs Annette Eresch-Michels, réviseur d'entreprises, residing in L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange, which report, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The conclusion of the report is the following:

*«Conclusion*

En exécution du mandat me confié dans le cadre de la transformation de LUXALLOYS, S.à r.l. en LUXALLOYS S.A., je déclare que:

- la méthode d'évaluation de la valeur de la société à responsabilité limitée repose sur des critères valables;
- la valeur de la société à responsabilité limitée transformée est au moins égale au montant de son capital social, soit LUF 500.000,-.»

*Sixth resolution*

The general meeting decides to fix the number of directors at three (3) and the number of auditors at one (1).

*Seventh resolution*

The general meeting decides to appoint directors:

- 1) Mr Guy Konsbruck, employee, residing in L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse,
- 2) Mr Jeannot Massard, employee, residing in L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenberg,
- 3) Mr Danko Koncar, director, residing in 3, St. Maries Place, London.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the financial accounts for the year ending December 31, 2005.

*Eighth resolution*

The general meeting decides to appoint statutory auditor:

Mrs Annette Eresch-Michels, réviseur d'entreprises, residing in L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.

Her terms of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the financial accounts for the year ending December 31, 2002.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 650,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille un, le neuf mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jeannot Massard, employé privé, demeurant à L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenberg,
- 2) Monsieur Guy Konsbruck, employé privé, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée LUXALLOYS, S.à r.l., avec siège social à L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 51.275, constituée sous la dénomination de MINALEG LUXEMBOURG, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 423 du 1<sup>er</sup> septembre 1995 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mars 2001, en voie de publication.

II) Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000.- LUF) chacune.

III) Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000.- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR), le nombre de parts sociales restant inchangé (500).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR), pour le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euro (12.394,68 EUR)



à douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles mais en changeant la valeur nominale des parts sociales existantes à vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

*Libération*

Le montant de l'augmentation du capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euro (105,32 EUR) a été entièrement libéré par les associés au prorata de leur participation dans le capital social; la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent vingt-sept mille cinq cents euro (1.227.500,- EUR), pour le porter de douze mille cinq cents euro (12.500,- EUR) à un million deux cent quarante mille euro (1.240.000,- EUR), par l'émission de quarante-neuf mille cent (49.100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

*Souscription et libération*

Les quarante-neuf mille cent (49.100) parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

1) KERMA LTD, avec siège social à Londres SW1X 0NB, Fourth floor, 50 Hans Crescent, Knightsbridge, représentée par Monsieur Danko Koncar, administrateur de sociétés, demeurant 3, St. Maries Place, Londres,

trente-quatre mille sept cent vingt parts sociales . . . . . 34.720

2) Monsieur Eric Roskam, commerçant, demeurant à NL-3045 PL Rotterdam, Kleiweg 423, représenté par Monsieur Danko Koncar, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 mars 2001, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

quatre mille neuf cent soixante parts sociales . . . . . 4.960

3) Monsieur Guy Konsbruck, employé privé, demeurant à L-3247 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse, quatre mille huit cent vingt parts sociales . . . . . 4.820

4) Monsieur Jeannot Massard, employé privé, demeurant à L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenbiërg, quatre mille six cents parts sociales . . . . . 4.600

Total: quarante-neuf mille cent parts sociales . . . . . 49.100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent vingt-sept mille cinq cents euro (1.227.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de LUXALLOYS, S.à r.l. en LUXALLOYS S.A. et de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'adopter les nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXALLOYS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économiques de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce de minerais ou de ferro-alliages destinés à l'industrie de l'acier ou la transformation du métal, ainsi que le commerce de déchets provenant de l'industrie métallurgique.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euro (1.240.000,- EUR), divisé en quarante-neuf mille six cents (49.600) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une réunion.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre ou téléfax ou par moyens similaires de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée par la seule signature d'un administrateur, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisi parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous les procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale se tiendra à Bettembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Constataion*

La preuve de la libération du capital social à concurrence de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) a été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément, moyennant un rapport daté du 9 mars 2001, établi par Madame Annette Eresch-Michels, réviseur d'entreprises, demeurant à L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange; lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

La conclusion du rapport est la suivante:

## «Conclusion

En exécution du mandat me confié dans le cadre de la transformation de LUXALLOYS, S.à r.l. en LUXALLOYS S.A., je déclare que:

- la méthode d'évaluation de la valeur de la société à responsabilité limitée repose sur des critères valables;
- la valeur de la société à responsabilité limitée transformée est au moins égale au montant de son capital, soit LUF 500.000,-.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- 1) Monsieur Guy Konsbruck, employé privé, demeurant à L-3257 Bettembourg, 9, rue Marie-Thérèse,
- 2) Monsieur Jeannot Massard, employé privé, demeurant à L-5341 Moutfort, 11, Cité Ledenberg,
- 3) Monsieur Danko Koncar, administrateur de société, demeurant 3, St. Maries Place, Londres.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2005.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes:

Madame Annette Eresch-Michels, réviseur d'entreprises, demeurant à L-3270 Bettembourg, 1, rue de Peppange.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à approximativement 650.000,- LUF.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Massard, G. Konsbruck, D. Koncar, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2001, vol. 8CS, fol. 62, case 1. – Reçu 495.215 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

P. Frieders.

(23399/212/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LUXALLOYS S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. LUXALLOYS, S.à r.l.).**  
 Siège social: L-3286 Bettembourg, 3, rue Zinnen.  
 R. C. Luxembourg B 51.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

P. Frieders.

(23400/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Mirella Pavesio, retraitée, demeurant à Turin, Strada Val Salice N° 183/6.

Laquelle comparante, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de L.C.G. LUXEMBOURG CONSULTING GROUP S.A., suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, en date du 24 juillet 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 25.853.

Que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 23 novembre 1998, publié au Mémorial C de 1999 page 6877.

Que sur base des états financiers au 31 décembre 2000, le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, et que les pertes s'élèvent à un million sept cent soixante mille deux cent cinquante et onze (1.760.271,-) francs;

Que Madame Mirella Pavesio est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société;

Que Madame Mirella Pavesio déclare en outre assumer tout le passif de la société et avoir transféré tous les actes à son nom, de sorte que la liquidation de la société LUXEMBOURG ADVISER GROUP S.A. est à considérer comme clôturée rétroactivement au 31 décembre 2000;

Que Madame Mirella Pavesio donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Sur ce la comparante a présenté au notaire instrumentaire les titres nominatifs de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

#### *Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Pavesio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 128S, fol. 85, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23401/202/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

### **LUX PRIMO S.A., Société Anonyme, (anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: Fentange.

R. C. Luxembourg B 43.362.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

Madame Liliane Primo, épouse Richard Passeport, sans état particulier, demeurant à F-54600 Villers-Les-Nancy (France), 1, rue de la Sance;

agissant aux présentes en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée LUX PRIMO, S.à r.l., ayant son siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.362, constituée suivant acte reçu en date du 2 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 277 du 9 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 309 du 5 mai 1998.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

#### *Cessions de parts sociales*

Il résulte de quatre conventions sous seing privé datées du 2 janvier 2001, lesquelles, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement, que:

a) Madame Sophie Girot, employée, demeurant à F-33160 St Médard en Jalles (France), 27, rue Sieyes, a cédé et transporté sous les garanties de fait et de droit six parts sociales de la société LUX PRIMO, S.à r.l., à Madame Liliane Primo, prénommée, pour le prix total de douze mille francs français (12.000,- FRF);

b) Madame Liliane Primo, prénommée, a cédé et transporté sous les garanties de fait et de droit:

\* vingt-cinq (25) parts sociales de la société LUX PRIMO, S.à r.l., à Monsieur Alain Passeport, Président Directeur Général, demeurant à F-51300 Vitry-Le-François (France), 1, rue du Chêne Vert, pour le prix total de cinquante mille francs français (50.000,- FRF);

\* vingt-cinq (25) parts sociales de la société LUX PRIMO, S.à r.l., à Madame Martine Petit, épouse Alain Passeport, prénommé sub 2, sans état particulier, demeurant à la même adresse, pour le prix total de cinquante mille francs français (50.000,- FRF);

\* cinquante (50) parts sociales de la société LUX PRIMO, S.à r.l., à Monsieur Roberto Riva, employé privé, demeurant à F-54220 Malzeville (France), 51, rue de l'Orme, pour le prix total de cent mille francs français (100.000,- FRF).

Il s'ensuit que les différents cessionnaires prénommés sont propriétaires à compter du 2 janvier 2001 des parts qui leur ont été cédées et ont droit aux bénéfices à partir de cette date.

Ils sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de la même date.

Sont ensuite intervenus aux présentes les époux Alain Passeport - Martine Petit et Monsieur Roberto Riva, tous prénommés, lesquels déclarent consentir aux prédites cessions de parts sociales ci-dessus, conformément aux stipulations de l'article 7 des statuts.

En outre Madame Liliane Primo, prénommée, agissant en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée LUX PRIMO, S.à r.l., prédésignée, déclare accepter les susdites cessions de parts sociales et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite aux cessions de parts sociales ci-dessus, l'assemblée se compose désormais des quatre associés, présents et comparants, à savoir:

- 1.- Madame Liliane Primo, épouse Richard Passeport, prénommée;
- 2.- Monsieur Alain Passeport, prénommé;
- 3.- Madame Martine Petit, épouse Alain Passeport, prénommée;
- 4.- Monsieur Roberto Riva, prénommé.

Lesquels ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de LUF 750.537,- (sept cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois) à LUF 1.250.537,- (un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois), sans émission de parts sociales nouvelles.

#### *Deuxième résolution*

Les associés ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital visée à la résolution précédente au prorata de leur participation actuelle dans la société et la libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire de la société à responsabilité limitée LUX PRIMO, S.à r.l., prédésignée, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 750.537,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société LUX PRIMO, S.à r.l., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée LUX PRIMO, S.à r.l., prédésignée, en société anonyme, avec effet à ce jour.

Cette transformation fait l'objet d'un rapport de GEFECO AUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, à Fentange, et qui conclut de la manière suivante:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus et de l'étude des documents présentés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur du patrimoine de la société à responsabilité limitée susceptible d'être transférée en société anonyme qui est supérieure à Euro 31.000 (LUF 1.250.537).

Luxembourg, le 12 mars 2001.»

Signé: GEFECO AUDIT, S.à r.l. (c/o Tom Richard Gordon)

Réviseur d'entreprises

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de convertir la devise d'expression du capital social de LUF (francs luxembourgeois) en EUR (Euros), au taux officiel de EUR 1,- pour LUF 40,3399, le capital social étant dès lors fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros).

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de remplacer les 500 (cinq cents) parts sociales existantes par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 62,- (soixante-deux Euros) chacune.

#### *Sixième résolution*

Les associés décident de donner à Madame Liliane Primo, prénommée, pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée LUX PRIMO, S.à r.l.

#### *Septième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en LUX PRIMO S.A.

#### *Huitième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion, la représentation, la distribution, la négociation de marchés luxembourgeois et étrangers de produits se rattachant directement ou indirectement à la décoration sous toutes ses formes.

Elle pourra acheter, vendre, importer et exporter tout produit de décoration.

La société aura la possibilité de faire toutes sortes de location.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Neuvième résolution*

Les associés décident que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUX PRIMO S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Fentange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la gestion, la représentation, la distribution, la négociation de marchés luxembourgeois et étrangers de produits se rattachant directement ou indirectement à la décoration sous toutes ses formes.

Elle pourra acheter, vendre, importer et exporter tout produit de décoration.

La société aura la possibilité de faire toutes sortes de location.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux Euros (EUR 62,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** En cas de cession d'actions de la société, un droit de préemption est réservé aux actionnaires de la société. Ce droit de préemption peut être exercé par ses bénéficiaires au prorata des actions détenues dans le capital social de la société.

L'actionnaire qui désire céder ses actions devra en informer tous les autres actionnaires repris dans le registre des actions nominatives par lettre recommandée.

Les bénéficiaires du droit de préemption sont tenus de manifester leur volonté d'exercer le droit de préemption dans un délai de trois (3) mois à partir de la notification. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne sont fractionnées: si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du conseil d'administration.

Si le cédant et les bénéficiaires ne parviennent pas à s'entendre sur le prix de la cession, celui-ci sera déterminé par un collège d'experts sur base de la valeur vénale réelle d'une action. Le cédant et le bénéficiaire du droit de préemption désigneront chacun un expert. Si les deux experts ne parviennent pas à un accord, ils désigneront un troisième expert. A défaut d'accord sur le prix de cession, celui-ci sera déterminé majoritairement par le collège des experts.

En cas de refus des actionnaires d'acquiescer les actions proposées ou en cas de non-réponse de leur part dans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui,

**Administration-Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses col-

lègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur et de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit. Les titres remboursés sont alors annulés et remplacés par des actions de jouissance.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dixième résolution*

Les associés décident qu'à titre transitoire, le premier exercice social commence à la date de ce jour et se termine le 31 décembre 2001 et que la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société demeure inchangée.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- 1.- Monsieur Roberto Riva, prénommé;
- 2.- Madame Liliane Primo, épouse Richard Passeport, prénommée;
- 3.- Monsieur Richard Passeport, directeur commercial, demeurant à F-54600 Villers-Les-Nancy (France), 1, rue de la Sance.

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

la société anonyme GEFCO S.A., avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Roberto Riva, prénommé.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant s'est réuni le conseil d'administration, l'ensemble de ses membres étant ici présents.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Roberto Riva, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué sans nul préjudice à soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: L. Primo, A. Passeport, M. Petit, R. Riva, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2001, vol. 128S, fol. 82, case 4. – Reçu 7.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

M. Thyès-Walch.

(23406/233/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**LUX-SPORTINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 31.964.

**EXTRAIT**

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro trois cent soixante et onze mille huit cent quarante virgule vingt-neuf (371.840,29 euro) représenté par mille cinq cents actions (1.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23407/657/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.



**CONFORT-HOMES, Société Anonyme,  
(anc. LUX-VERANDAS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 78.459.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-VERANDAS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2A, place de Paris,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 octobre 2000, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Bodelet, avocat, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Charles Dei Tos, administrateur de sociétés, demeurant à Yutz (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yves Dacremont, administrateur de sociétés, demeurant à Halanzy (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société LUX-VERANDAS S.A. en CONFORT-HOMES et modification sub-séquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Démission de Messieurs Pascal Di Renzo et Thierry Pingant de leurs fonctions d'administrateur, et décharge à leur donner pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

4. Remplacement de l'actuel commissaire aux comptes.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme de société anonyme, sous la dénomination de CONFORT-HOMES.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Pascal Di Renzo et Thierry Pingant, de leurs fonctions d'administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement, savoir:

- Monsieur Yves Dacremont, administrateur de société, demeurant à B-6792 Halanzy, 52, rue des Ateliers

- Monsieur Jean Charles Dei Tos, administrateur de société, demeurant à Yutz (France), 10, rue du Poitou.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer l'actuel commissaire aux comptes, savoir:

la société M.L.D. S.A. avec siège à Luxembourg, 5, rue J.P. Sauvage, et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat,

par:

FIDUCIAIRE EUROPEENNE, S.à r.l., avec siège 2A, place de Paris, L-2314 Luxembourg.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Senningen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M Bodelet, J. C. Dei Tos, Y. Dacremont, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2001, vol. 8CS, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23408/202/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**CONFORT-HOMES, Société Anonyme,  
(anc. LUX-VERANDAS S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 78.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

(23409/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MAROQUINERIE SIMONE SAMDAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 73, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

*Pour la MAROQUINERIE SIMONE SAMDAM, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(23417/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MAROQUINERIE SIMONE SAMDAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 73, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.092.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 21 mars 2001*

Les associés de la MAROQUINERIE SIMONE SAMDAM, S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de 500.000 LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40.3399) . . . . .	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	105,32 EUR
	<u>12.500,00 EUR</u>

Le capital social de 12.500,- EUR est représenté par 100 parts sociales de 125,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 21 mars 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(23418/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour la MARBO HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(23413/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour la MARBO HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(23414/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 53.835.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1999*

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Patrick Marchal, employé privé, demeurant à Longwy-Haut,
- Madame Liliane Watgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Pierre Fontaine, employé privé, demeurant à Arlon.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Robert Elvinger, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(23415/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**MARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2000*

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Patrick Marchal, employé privé, demeurant à Longwy-Haut,
- Madame Liliane Watgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Pierre Fontaine, employé privé, demeurant à Arlon.

*Commissaire aux comptes*

Monsieur Robert Elvinger, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 16 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(23416/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**MACBAKER ASSOCIATES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.154.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001. CITCO (LUXEMBOURG) S.A.  
(23410/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MACBAKER ASSOCIATES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.154.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> mars 2001*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de MACBAKER ASSOCIATES EUROPE, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999
- d'allouer le profit de l'exercice de 2.897,87 EUR comme suit:

- la réserve légale . . . . .	144,89 EUR
- le report à nouveau du profit . . . . .	2.752,98 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées jusqu'à la date du 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

T.C.G. GESTION S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23411/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MEDIPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.524.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour MEDIPART S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(23419/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MEDIPART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.524.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour MEDIPART S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme  
 P. Frédéric / S. Wallers  
 (23420/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**DAYTONA ELECTRONICS S.A., Société Anonyme,  
 (anc. MANUTRADE S.A.).**

Siège social: L-4536 Differdange, rue Dr Nicolas Conzemius.  
 R. C. Luxembourg B 59.149.

L'an deux mille un, le cinq mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANUTRADE S.A., avec siège social à L-4536 Differdange, rue Dr Nicolas Conzemius, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 59.149,

constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1997, publié au Mémorial C du 7 août 1997, numéro 431, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Reginald Neuman, en date du 29 juin 1998, publié au Mémorial C du 18 septembre 1998, numéro 667.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant à Arlon (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Roer-ser.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe Martin, administrateur de société, demeurant à Longwy (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société MANUTRADE S.A. en DAYTONA ELECTRONICS S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Démission de Monsieur Tom Driessens et de la société FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A. de leurs fonctions d'administrateur, et décharge à leur donner pour l'exercice de leur mandat.

3. Nomination de deux nouveaux administrateurs en leur remplacement.

4. Démission de l'administrateur-délégué à compter du 9 décembre 2000, et décharge à lui accorder pour l'exercice de son mandat.

5. Nomination de Monsieur Philippe Martin aux fonctions d'administrateur-délégué.

6. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société et ainsi modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme de société anonyme, sous la dénomination de DAYTONA ELECTRONICS S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Tom Driessens, administrateur, demeurant à Schilde (B) et de la société FIDUCIAIRE DE LA PETRUSSE S.A., avec siège à Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateur et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en leur remplacement, savoir:  
 - Monsieur Philippe Martin, administrateur de société, demeurant à F-54400 Longwy, 1, allée Jean Jaurès  
 - La société L'EXTREME, S.à r.l., établie et ayant son siège à F-54720 Lexy, 76, route de Longwy.  
 Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille deux.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Tom Driessens de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société et ce avec effet au 9 décembre 2000 et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de sa gestion.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur Philippe Martin, prénommé.  
 Conformément à l'article 12 des statuts, l'administrateur-délégué aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, N. Steuermann, P. Martin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2001, vol. 128S, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 4 avril 2001.

P. Bettingen.

(23412/202/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MENUISERIE DeLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.817.

L'an deux mille un, le douze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Philippe Dechambre, maître-menuisier, demeurant à 6917 Roodt-sur-Syre, 2, Cité am Gronn.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée MENUISERIE Delux S.à r.l., ayant son siège social à L-6738 Grevenmacher, 3, rue des Jardins, R.C. Luxembourg section B numéro 59.817, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 542 du 2 octobre 1997.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de L-6738 Grevenmacher, 3, rue des Jardins à L-6901 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Roodt-sur-Syre.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs (500.000,- Frs.) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux Euro (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euro (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux Euro (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associé unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

*Cinquième résolution*

L'associé décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Les cinq cents (500) parts sociales sont entièrement souscrites par Monsieur Philippe Dechambre, maître-menuisier, demeurant à L-6917 Roodt-sur-Syre, 2, Cité am Gronn.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-trois mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 4.248,60 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Dechambre, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2001, vol. 514, fol. 7, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23423/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MENUISERIE DeLux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 avril 2001.

J. Seckler.

(23424/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MERCUREY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an deux mille, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERCUREY FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 1997, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 556 en date du 9 octobre 1997.

L'assemblée est ouverte à 16.45 heures sous la présidence de Monsieur Claude Faber, Licencié en Sciences Economiques, demeurant à Mamer,

Qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Pletschette, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Schiffflange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-six mille trois cent quinze Francs Luxembourgeois (LUF 686.315,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un million neuf cent trente-six mille trois cent quinze Francs Luxembourgeois (LUF 1.936.315,-) à libérer par incorporation de résultats reportés.

3.- Conversion de la devise du capital social en Euro.

4.- Remplacement des 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 4.800 actions d'une valeur nominale des dix Euro (EUR 10,-) chacune.

5.- Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quatre-vingt-six mille trois cent quinze Francs Luxembourgeois (LUF 686.315,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille Francs Luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à un million neuf cent trente-six mille trois cent quinze Francs Luxembourgeois (LUF 1.936.315,-) à libérer par incorporation de résultats reportés.

La faisabilité et la justification de cette opération ressortent clairement du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société du 5 mars 2001, ainsi que du bilan arrêté au 31 décembre 2000, ce qui est expressément constaté par le notaire instrumentant.

Ces deux documents, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présentes pour être enregistrés avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social en Euro.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de remplacer les 1.250 actions existantes sans désignation de valeur nominale par 4.800 actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) et d'attribuer les 4.800 actions aux actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle.

*Cinquième résolution*

Suite aux décisions qui précèdent le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quarante-huit mille Euro (EUR 48.000,-), représenté par quatre mille huit cents (4.800) actions au porteur d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) par action.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais et charges en rapport les présentes resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, A. Francini, L. Pletschette, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2001, vol. 857, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 4 avril 2001.

R. Schuman.

(23425/237/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MERCUREY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(23426/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**MERLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 19.235.

EXTRAIT

Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le Conseil d'Administration de la société, Monsieur Aloyse Scherer, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.



Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro deux millions cinq cent mille (2.105.000 euro) représenté par seize mille neuf cent quatre-vingt actions (16.980) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 86, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23427/657/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**MULTI CLEAN-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 20.352.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 mars 2001*

Les associés de la société MULTI CLEAN-SERVICES, S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1<sup>er</sup> avril 2002.

Le capital social de 500.000 LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40.3399) . . . . .	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves. . . . .	105,32 EUR
	12.500,00 EUR

Le capital social de 12.500,- EUR est représenté par 500 parts sociales de 25,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 19 mars 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(23428/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**MYTILINI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 63.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

MYTILINI HOLDING S.A.

Signature

(23429/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**NIPPON ASSETS INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 21.692.

In the year two thousand one, on the twenty-eighth of February.

Before Us Maître Marthe Thyès-Walch, notaire residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NIPPON ASSETS INVESTMENTS, a société anonyme, established in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, R.C. Luxembourg, section B number 21.692, incorporated by public deed on the 30th of May 1984, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C number 191 of the 18th of July 1984, the Articles of Incorporation of which have been amended by public deeds:

- on the 2nd of October 1985, published in the Mémorial C number 358 of the 6th of December 1985;
- on the 25th of September 1986, published in the Mémorial C number 335 of the 3rd of December 1986;
- on the 24th of February 1988, published in the Mémorial C number 84 of the 30th of March 1988;
- on the 28th of September 1989, published in the Mémorial C number 325 of the 10th of November 1989;
- on the 2nd of July 1990, published in the Mémorial C number 276 of the 11th of August 1990;
- on the 26th of September 1991, published in the Mémorial C number 414 of the 31st of October 1991;
- and on the 19th of January 1995, published in the Mémorial C number 251 of the 10th of June 1995.

The meeting is presided by Mr Stéphane Ries, employé, residing at Olm.

The chairman appointed as secretary Mrs. Léone Brachmond, employée, residing at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bastien Collette, employé, residing at Arlon (Belgium).

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notaire. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convoked:

a) by registered letters containing the agenda and sent on the 9th of February, 2001, to the shareholders, all of them being registered shareholders and

b) by convening notice:

1°) in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 104 of the 10th February 2001 and number 126 of the 19th of February 2001;

2°) in the newspaper «Luxemburger Wort» of the 10th and 19th of February 2001.

III.- That it appears from the attendance list, that from the nine million eight hundred and six thousand seven hundred and forty (9,806,740) shares, representing the whole capital of the corporation, six million six hundred and seventy-five thousand two hundred and seventy (6,675,270) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- To approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation.

2.- To approve the appointment of COMPAGNIE FIDUCIAIRE as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator.

3. To determine the date of the second Extraordinary General Meeting of Shareholders with on the Agenda of such meeting to receive the report of the liquidator, to appoint the auditor and to decide to hold a subsequent General Meeting of Shareholders.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.à r.l. established in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, as the liquidator of the Company and to confer upon the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 144 and following of the law of August 10th, 1915, as amended.

The liquidator is not required to draw up an inventory and is authorised to transfer to the accounts and books of the Company. The liquidator is authorised under his responsibility to delegate to one or several attorney-in-facts such of his powers, as he deems necessary and appropriate. All acts carried out by the liquidator validly bind the Company by the sole signature of the liquidator.

*Third resolution*

The meeting decides to fix the date of the second Extraordinary General Meeting on the 26th of March 2001, with on the Agenda of such meeting to receive the report of the liquidator, to appoint the auditor and to decide to hold a subsequent General Meeting of Shareholders.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notaire who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, notaire the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille un, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NIPPON ASSETS INVESTMENTS, Société Anonyme, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 21.692, constituée suivant acte reçu en date du 30 mai 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 191 du 18 juillet 1984 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 2 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 358 du 6 décembre 1985;
- en date du 25 décembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 335 du 3 décembre 1986;
- en date du 24 février 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 84 du 30 mars 1988;
- en date du 28 septembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 325 du 10 novembre 1989;
- en date du 2 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 276 du 11 août 1990;
- en date du 26 septembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 414 du 31 octobre 1991;
- et en date du 19 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 251 du 10 juin 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Ries, employé, demeurant à Olm.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Léone Brachmond, employée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bastien Collette, employé, demeurant à Arlon (Belgique). Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence et les procurations des actionnaires représentés à la présente assemblée seront enregistrées avec la présente minute, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée:

a) par les lettres recommandées contenant l'ordre du jour et envoyées le 9 février 2001 aux actionnaires, tous nominatifs, et

b) par un avis de convocation publié:

1°) dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 104 du 10 février 2001 et numéro 126 du 19 février 2001;

2°) dans le journal «Luxemburger Wort» en date des 10 et 19 février 2001.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les neuf millions huit cent six mille sept cent quarante (9.806.740) actions, représentant l'intégralité du capital social, six millions six cent soixante-quinze mille deux cent soixante-dix (6.675.270) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour :*

1.- Approuver la dissolution de la société et la mettre en liquidation.

2.- Approuver la nomination de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE en qualité de liquidateur de la société et déterminer les pouvoirs du liquidateur.

3.- Déterminer la date de la seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant pour ordre du jour de recevoir le rapport du liquidateur, de nommer un commissaire à la liquidation et de décider de la teneur d'une assemblée générale subséquente des actionnaires.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en qualité de liquidateur de la société et de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur n'est pas tenu d'établir un inventaire et est autorisé à se référer aux comptes et livres de la société. Le liquidateur est autorisé sous sa seule responsabilité à déléguer à un ou plusieurs fondés de pouvoir autant de pouvoirs qu'il l'estime nécessaire et approprié. Tous les actes accomplis par le liquidateur engageront valablement la société par la seule signature du liquidateur.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer au 26 mars 2001 la date de la seconde assemblée générale ayant pour ordre du jour de recevoir le rapport du liquidateur, de nommer un commissaire à la liquidation et de décider de la tenue d'une assemblée générale subséquente des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et qui parle l'anglais déclare en outre qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, avec une traduction française à la suite. A la requête de ces mêmes comparants, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Ries, L. Brachmond, B. Collette, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2001, vol. 128S, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédit conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

M. Thyès-Walch.

(23432/233/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**NOUVELLE LEHNEN AGRI S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch.

H. R. Luxemburg B 60.173.

Im Jahre zwei tausend und eins, den fünfzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft NOUVELLE LEHNEN AGRI S.A., R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 60.173, mit Sitz in L-7410 Angelsberg, 8, route de Mersch, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet unter der Bezeichnung GOIMPEX A.G. gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Wiltz residierenden Notar Roger Arrensdorff am 24. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 600 vom 31. Oktober 1997, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des in Luxemburg residierenden Notar Emile Schlessler, am 27. November 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 152 vom 13. März 1998, enthaltend Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in NOUVELLE LEHNEN AGRI S.A., mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zwei hundert fünfzig tausend Franken (1.250.000,- Fr.).

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Gerhard Nellinger, conseiller, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Fabrice Leonard, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Marie-José Sanchez, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung*

1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

2.- Ernennung von DURVING MARKETING S.A., mit Sitz in 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue Island, zum Liquidator mit den weitestgehenden Vollmachten wie in Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen.

Die Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

DURVING MARKETING S.A., mit Sitz in 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue Island.

Dem Liquidator wird Vollmacht erteilt die Gesellschaft bei den Liquidationsoperationen zu vertreten, die Aktiva zu verwirklichen, die Passiva zu begleichen und die Netto-Guthaben an die Aktionäre zu verteilen, anteilmässig zur Zahl ihrer Aktien, gemäss den Bestimmungen von Artikel 144 bis 148 des Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwanzig tausend Luxemburger Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. Nellinger, F. Leonard, M.-J. Sanchez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2001, vol. 514, fol. 9, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. April 2001.

J. Seckler.

(23433/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

**NERIED FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 29.328.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour la société NERIED FINANCE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(23430/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**NEW FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 64.838.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2001, vol. 551, fol. 25, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour la société NEW FINANCE S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23431/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 67.221.

Les comptes annuels au 15 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

*Extrait de la résolution des associés du 23 mars 2001*

1. Les associés ont approuvé les comptes annuels au 15 mars 2001.
2. Les associés ont donné décharge aux Gérants de la société pour l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 15 mars 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 avril 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(23434/501/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**OPTIMA COMPUTER COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 80.048.

*Extrait de la résolution du conseil d'administration du 29 mars 2001*

Il résulte du Conseil d'Administration de la société OPTIMA COMPUTER COMPANY S.A. qui s'est tenu le 29 mars 2001 que:

Le siège social de la société établi au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est transféré au:  
20, rue Philippe II  
L-2340 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 56, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23436/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**OILTECNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 51.181.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2001*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

OILTECNO S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23435/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**OTOF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.471.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 51, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2001.

*Pour OTOF HOLDING S.A.*

*Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

P. Frédéric / S. Wallers

(23437/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**OTTAVIANI HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

*Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires tenue le 29 mars 2001*

L'an deux mille un, le 29 mars.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme OTTAVIANI HOLDING S.A.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures, sous la présidence de M. Giovanni Acampora.

Le président de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mlle Sonia Bidoli et comme scrutateur M. Natale Capula.

- Les actionnaires présents reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication;

- suivant liste de présence, toutes les 1.250 actions émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 1.250 voix;

- la totalité du capital étant présent ou représenté, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. substitution du Conseil d'administration, actuellement composé de Monsieur Emiliano Caradonna, la société WORLD DIRECTORS LTD et la société WORLD BUSINESS ADMINISTRATION LTD;

2. nomination, en tant que nouveaux administrateurs, de Monsieur Amedeo Ottaviani, de M. Stefano Ottaviani et de M. Marco Fabio Lauretti.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale estime opportun de substituer le Conseil d'administration actuellement en fonction, sous réserve de vérifier l'exécution et la régularité de son mandat.

*Deuxième résolution*

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer, en tant que nouveaux administrateurs:

- Monsieur Amedeo Ottaviani, directeur d'entreprise, né à Panicale (Perugia - Italie), le 1<sup>er</sup> janvier 1935, demeurant à Florence (Italie), piazza Massimo D'Azeglio, n° 3;
- Monsieur Stefano Ottaviani, directeur d'entreprise, né le 19 février 1960 à Lucca (Italie), demeurant à Florence (Italie), piazza Massimo D'Azeglio, n° 3;
- Monsieur Marco Fabio Lauretti, comptable, né à Rome (Italie), le 13 janvier 1969, demeurant à Cerveteri (Rome - Italie), via delle Gerbere, n° 57;

qui termineront le mandat de leur prédécesseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, la secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23438/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**OURANOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 44.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

OURANOS S.A.

Signatures

(23439/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**PHILIP MORRIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 8.272.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 mars 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2001 que:

- Monsieur Francesco Valli a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 31 mars 2001.

est nommé administrateur en remplacement de M. Valli:

- Monsieur Jos Arkes, Director Sales, demeurant à NL-1316 VL Almere, Aan de Wind 27, Pays-Bas;

Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels ar-rêtés au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour PHILIP MORRIS LUXEMBOURG S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller*

(23442/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**PHILIP MORRIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 8.272.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 mars 2001*

Les pouvoirs tels qu'ils ont été fixés par le Conseil d'Administration du 19 mars 2001 sont supprimés et remplacés par les pouvoirs tels que définis ci-après:

Peuvent signer deux à deux et conjointement pour un montant illimité:

- Monsieur Heinrich Christen, Vice-Président Finance P.M. European Union Region, demeurant à CH-1008 Jouxten-s-Mézery, Chemin des Memises, 5, Suisse,

- Monsieur Gerrit de Bruin, Area Director Benelux & Scandinavia / Finland, demeurant à NL-2061 AK Bloemendaal, Mesdaglaan 1, Belgique,

- Monsieur Ezio Galante, Director Finance & Administration, demeurant à B-1200 Bruxelles, avenue Albertyn, 22, Belgique

- Monsieur Bruno Colomb, Director Human Resources, demeurant à B-1060 Bruxelles, avenue de la Jonction, 12, Belgique,
- Monsieur Paul Broeckx, Director Corporate Affairs, demeurant à B-2900 Schoten, 44, Sint-Amelbergalei, Belgique,
- Monsieur Laurent Boissart, Director Marketing, demeurant à B-1180 Bruxelles, Diewig 54/7, Belgique,
- Monsieur Jos Arkes, Director Sales, demeurant à NL-1316 VL Almere, Aan de Wind 27, Pays-Bas,
- Monsieur Marc Van Cauteren, Manager IS Benelux, demeurant à B-1800 Vilvoorde, Pauwstraat 6, Belgique,
- Monsieur Peter Van der Toorn, Manager Purchasing Benelux, demeurant à NL-2555 RB Den Haag, Balsemienlaan, Pays-Bas,
- Monsieur Bert Lambermont, Country Manager Luxembourg, demeurant à B-3078 Everberg, Annonciadenstraat, 37, Belgique,
- Monsieur Yves Istas, Manager Human Resources Administration, Nilleveldstraat 8, B-1560 Hoeilaart,
- Monsieur Frédéric Petit, Financial Controller, rue Cuquegnies 10, B-6500 Renlies.

Monsieur Gerrit de Bruin, agissant conjointement avec un autre administrateur ou avec un des fondés de pouvoir mentionnés ci-dessus, pourra déléguer à certains cadres et/ou à d'autres employés de la société ou d'une des sociétés du groupe PHILIP MORRIS, agissant conjointement, certains pouvoirs, qui seront précisément définis lors de cette délégation.

Nonobstant les délégations de pouvoirs prérappelées, Monsieur Jos Arkes est investi des pouvoirs de gestion journalière de la société conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 mars 2001.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23443/250/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---

**PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 8.272.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 mars 2001*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2001 que:

Conformément à l'article 9 des statuts de la société, le Conseil décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Jos Arkes, administrateur de la société, avec effet au 29 mars 2001.

Cette délégation lui est conférée pour un terme correspondant à celui de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

*Pour PHILIP MORRIS LUXEMBURG S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(23444/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2001.

---